

DELIBERATION

SEANCE DU 5 Février 2021

L'an Deux Mille vingt et un, le cinq Février, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis à huis clos dans l'espace socioculturel, en application du 4^{ème} article du décret n°2020-1310 du 29 Octobre 2020 et des articles conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Marie MILLERAT-DALDIN, Manon GAYET, Dominique GOVIGNON, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC, Corinne TIERCE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Bernadette HATIT.

Pré étude Eoliennes

A la demande de la société de conseil en énergie renouvelable « Terre Et Lac », Mr le Maire autorise les représentants de ladite société à venir exposer devant les élus leur pré-étude concernant l'éventuelle implantation d'éoliennes sur les communes de Bessais-le-Fromental, Saint-Aignan-des-Noyers et Valigny.

Cette présentation n'est pas suivie de décision dans l'immédiat, c'est une simple prise de contact.

Les élus ont posé de nombreuses questions sur les impacts potentiels de ce projet sur notre territoire.

Par délibération en date du 5 janvier 2021, le conseil municipal a retenu le devis du Cabinet d'architectes IMOHLZ pour un montant de 29 123,77 € HT.

Suite à une étude plus affinée, concernant la réhabilitation de la mairie, il en ressort un montant de travaux plus importants.

Mr le Maire présente un nouveau devis du cabinet d'architectes IMOHLZ et des bureaux d'études pour un montant de 29 123,77 € HT.

Honoraires architectes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- retenir cette nouvelle proposition d'honoraires du cabinet d'architectes IMOHLZ et des bureaux d'études pour un montant de 29 123,77 € HT.
- Autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

Mr le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire (APS) concernant le projet de réhabilitation de la mairie, élaboré par Monsieur PARADIS, architecte au cabinet IMHOLZ Associés.

Mr le Maire soumet cet avant-projet sommaire (APS) à l'approbation du Conseil Municipal.

L'estimation du coût des travaux en phase APS s'élève à 321 100 € HT, à laquelle 2 options peuvent s'ajouter :

- Système de connexion sans fils via bornes wifi : 500 € HT
- Alarme intrusion pour l'ensemble du bâtiment : 1 500 € HT

Réhabilitation de la Mairie Avant-projet Sommaire (APS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité, l'estimation du coût des travaux en phase APS qui s'élève à 321 100 €,
- décide à l'unanimité, de retenir les 2 options pour un montant total de 2 000 € HT
- décide de supprimer la véranda (pour : 7 voix, contre : 4 voix)
- Autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

Toutefois le conseil municipal décide d'ajouter deux clauses suspensives.

Le conseil municipal s'engage dans ce projet dans la mesure où :

- les travaux ne dépasseront pas 5 % du montant prévisionnel, soit 323 100 € HT,
- les subventions atteignent 75 % au minimum du coût prévisionnel HT. Au-dessous de ce seuil, le conseil municipal jugera s'il maintient toute de même son engagement ou pas, en tout ou partie.

Mr le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la validation du plan de financement prévisionnel suivant concernant les travaux de réhabilitation de la mairie

Plan de financement Prévisionnel Réhabilitation de la Mairie

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Natures	Montant HT	Nature	Montant HT
Architectes	29 123,86	Conseil départemental (362 723,86 x 30%)	108 816,00
Etude énergétique	1 500,00		
SPS Bureau de contrôle Diagnostic amiante	9 000,00	Etat : Montant maximum	100 000,00
Travaux	323 100,00	Etat : efficacité énergétique (50%)	50 000,00
		Région (bonus ruralité : 8,65 %)	31 363,00
		Total des subventions (79.999 %)	290 179,00
		Autofinancement de la commune	72 544,86
Total	362 723,86	Total	362 723,86

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention de l'état, de la région et du conseil départemental
- Autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

Suite à la délibération du 27 Novembre 2020, approuvant les devis du syndicat d'Ygrande concernant la réparation et la mise en sécurité de 2 ponts de la rigole sur voirie communale non goudronnée, Mr le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la validation du plan de financement prévisionnel suivant :

**Plan de financement
Prévisionnel
Des 2 ponts
De la Rigole**

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Nature	Montant H	Nature	Montant HT
Pont n°1	12 750,00	Conseil Départemental (10 000 x50%)	5 000,00
Pont n°2	4 730,00	Etat : Prévention des risques (17 480 x45%)	7 866,00
		Communauté de commune Du Pays De Tronçais	1 118,00
		Total des subventions (80%)	13 984,00
		Autofinancement de la commune	3 496,00
Total	17 480,00	Total	17 480,00

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention de l'état, du conseil départemental et de la communauté de communes du Pays de Tronçais
- Autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération

Mr le Maire présente au conseil municipal le devis du syndicat d'Ygrande concernant la création d'un chemin piétonnier sécurisé le long de la RD 14 entre le bourg, le cimetière et l'Etang de Goule pour un montant de 52 704,40 €.

Mr le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la validation du plan de financement prévisionnel suivant :

**Plan de financement
Prévisionnel
Création d'un
Chemin piétonnier
Sécurisé**

Coût du projet		Recettes prévisionnelles	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Syndicat Ygrande	52 704.40	Conseil départemental (Amendes de police : 25%)	13 176,00
		Etat (prévention des risques : 45 %)	23 717,00
		Communauté de communes du Pays de Tronçais	5 270.00
		Total des subventions (80%)	42 163,00
		Autofinancement de la commune	10 541,40
Total	52 704.40	Total	52 704.40

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Accepte ce devis,*
- *Approuve le plan de financement,*
- *Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention de l'état, du conseil départemental et de la communauté de communes du Pays de Tronçais,*
- *Autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.*

**Rapport du
SIVOM Eau et Assainissement
St Menoux**

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du SIVOM Eau et Assainissement de Saint Menoux. Il précise que l'assainissement individuel de nombreuses habitations n'est pas aux normes. Le SIVOM Eau et Assainissement devrait mettre en place un dispositif d'aide (sous conditions de ressources) pour permettre aux personnes de se mettre aux normes

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Demandes de subvention

Mr le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions suivantes :

- *Section Jeunes Sapeurs-Pompiers Le Veudre pour un montant de 180 € (60€ x3) : Le conseil municipal émet un avis favorable (Abstention : 5 voix, pour : 6 voix),*
- *Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier pour un montant de 50 € : le conseil municipal émet un avis favorable (Abstention : 3 voix, contre : 3 voix, pour : 5 voix),*
- *Berry Fm : le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable,*

- APF France Handicap : le conseil municipal émet un avis défavorable (contre : 10 voix, pour : 1 voix)
- France Alzheimer : le conseil municipal émet un avis défavorable (abstention : 1 voix, contre : 10 voix)

Mr Aimé Cheminot donne le compte rendu de la réunion du syndicat de voirie d'Ygrande. Il précise que la cotisation par habitant devrait augmenter de 1 €.

Compte rendu des Commissions

Mr le Maire donne le compte rendu des sujets importants du conseil communautaire : les Forges de Tronçais (négociation pour l'achat de la cantine et de l'infirmerie), la réhabilitation et la mise aux normes du centre du CAP Tronçais (ancien CPIE de Tronçais), l'arrivée d'un conseiller numérique sur notre territoire.

Enfants scolarisés A l'école de Valigny

Mr le Maire propose au conseil municipal de faire un geste symbolique aux enfants fréquentant l'école de Valigny : petite cérémonie et distribution éventuelle en fin d'année scolaire d'un livre.

Le conseil municipal émet un avis favorable et décide d'inscrire un montant de 400 € au Budget Primitif de 2021.

Bâtiment hébergeant L'Agence Postale

Suite au transfert de l'Agence Postale, Mr le Maire demande au conseil municipal de réfléchir au devenir de ce bâtiment.

Cette question sera abordée lors d'un prochain conseil municipal.

Local commercial

Mr le Maire informe le conseil municipal que malgré les appels téléphoniques et les courriers recommandés, le locataire du local commercial « Asinerie du Tremble » ne répond pas.

Le conseil municipal charge et autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour trouver une solution.

Propriétés en état D'abandon

Mr le Maire propose au conseil municipal :

- De démarrer une procédure d'abandon concernant le terrain cadastré section AP n°225 jouxtant la propriété de Mr et Mme Hirson,
- De recontacter les propriétaires de la boulangerie située Rte de l'Etang,

- *De faire une recherche de descendants auprès d'un notaire pour la boulangerie jouxtant la place Jeanne-Marie GUYOT*

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble de ses propositions

**Projet privé
D'éco-tourisme**

Mr le Maire informe le conseil municipal que les nouveaux arrivants domiciliés au lieudit « La ville aux Châtaignier » envisagent la création d'un site écotouristique orienté sur l'art de vivre en pleine nature en favorisant la transition écologique à travers des hébergements touristiques écoresponsables.

Ce site pourrait accueillir une vingtaine de personnes.

Le projet sera bien sûr soumis à l'approbation de la commune et aux règles de l'urbanisme (permis de construire).

Ces personnes seront invitées à présenter leur projet lors d'une prochaine séance du conseil municipal